



Etat civil - Population

Modernisation et informatisation de l'état civil

Avis du Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Par courrier du 10 janvier 2017, l'Agence pour la Simplification administrative (ASA) sollicite l'avis de notre association sur la note présentée au Conseil des Ministres le 16 novembre 2016, présentant les grandes lignes du projet de modernisation et d'informatisation de l'état civil.

Il s'agit d'un projet de longue haleine de grande ampleur, initié en 2010 sous l'égide de l'ASA. Plusieurs groupes de travail se sont réunis entre 2011 et 2014, auxquels les Unions des Villes et Communes ont d'ailleurs participé. A partir de 2014, le projet a connu une période de suspension liée au changement de Gouvernement, avant de se relancer progressivement il y a plus ou moins un an.

Résumé en une phrase, le projet consiste à mettre en place « **une seule et unique source authentique centrale de l'état civil** » (note au Conseil des Ministres, p. 1).

La simplification et l'automatisation de l'ensemble des processus d'enregistrement de l'état civil en Belgique sont les objectifs essentiels de ce projet. Concrètement, un « **Registre central de l'état civil** » (ci-après RCEC) sera mis en place, sur un modèle que l'on pourrait comparer au Registre national des personnes physiques (mais indépendant de celui-ci, tout en établissant des liens avec celui-ci, comme avec d'autres banques de données fédérales).

Voici l'avis que notre Conseil d'administration a rendu en la matière.

En se basant tant sur le texte de la note au Conseil des Ministres précitée, que sur les observations faites par son service d'études lors de sa participation à certains des nombreux groupes de travail pluridisciplinaires organisés depuis de nombreux mois et années autour de cette entreprise, notre association vous rend l'avis suivant.

1. Le projet s'inscrit dans une double démarche,
 - d'une part de **simplification et de rationalisation** de la gestion de l'état civil des citoyens belges, ou présentant un lien avec le pays,
 - et d'autre part de renforcement de la sécurité juridique, par une bien meilleure **garantie d'authenticité** des documents d'état civil produits par le système en projet.

Sur ces deux aspects, tant les autorités et responsables administratifs communaux que les citoyens eux-mêmes, vont profiter grandement des améliorations à l'étude, et notre association ne peut qu'accueillir favorablement une telle perspective.

Les rôles de l'officier de l'état civil, du collège communal et du personnel du service état civil de la commune, sont intégralement maintenus, tandis que leur fonctionnement au quotidien sera fortement facilité, par le recours à des procédures automatisées chaque fois que possible.

Tout le monde, citoyens, employés communaux et responsables politiques locaux, ont un intérêt évident à voir fonctionner le plus tôt possible ce nouveau système d'enregistrement de l'état civil, qui va transporter l'administration du 19^{ème} siècle (l'état civil est resté en grande partie régi par le Code civil dans sa version de 1804) au 21^{ème} siècle, informatisé et hyperconnecté.

2. Quant à la gestion du nouveau système, au-delà de l'organisation fonctionnelle et technique qui dépendra du SPF Intérieur dans le cadre du Registre national, notre association prend acte avec satisfaction que la structure de gouvernance du RCEC en tant qu'institution intégrera pour 50 % des sièges, des représentants communaux, les autres sièges revenant aux différents SPF concernés et à l'ASA. Cette forte présence communale, qui trouve son fondement dans la mission que la Constitution confie aux communes en matière de tenue de l'état civil, devra garantir un fonctionnement optimal du RCEC en fonction des moyens et de la bonne organisation des communes au profit de leur population, et de la population en général.

Notre association sera très attentive au futur projet de création de cette structure de gouvernance, et sollicite d'ores et déjà de pouvoir rendre son avis et collaborer audit projet.

3. Sur le plan financier, la simplification que promet une centralisation et une consultation électronique des actes, est synonyme, pour les pouvoirs locaux, de réduction de coûts, tant en heures prestées par les services état civil notamment, que pour ce qui concerne la logistique et les frais de gestion et d'archivage des documents d'état civil.

Cependant, la mise en place du système implique et continuera d'impliquer des coûts importants, principalement pour les services fédéraux, mais également, dans une mesure non négligeable, pour les villes et communes, au moins dans cette phase de mise en place.

A cet égard, l'analyse « coût-bénéfice » de la note au Conseil des Ministres qui nous est soumise, laisse apparaître :

- d'un côté, une économie annuelle estimée à 12,6 millions d'euros pour les communes du pays,
- mais de l'autre côté, l'obligation pour les communes de prendre en charge :
 - o l'interface utilisateur avec le RCEC,

- la migration des anciens actes vers le RCEC,
- « l'infrastructure locale » nécessaire,
- le « front et back office » pour l'utilisation et l'infrastructure locale,
- la formation et la communication auprès des utilisateurs locaux.

Or, si les coûts (d'investissement essentiellement) du nouveau système ont été estimés avec précision pour les services fédéraux, à 6,36 millions d'euros au total, pour les années 2016 à 2019, aucune estimation n'a semble-t-il été réalisée ni même esquissée, dans ladite note, pour ce qui concerne les dépenses qui seront nécessaires à charge des communes pour faire fonctionner le RCEC à leur niveau.

Notre association demande par conséquent qu'une estimation contradictoire de la charge financière du projet pour les communes à court et moyen termes ait lieu dans les prochaines semaines, avant toute nouvelle étape d'implémentation du système au niveau communal.

4. La mise en place du nouveau système est annoncée pour le ***1^{er} janvier 2018 ou au 1^{er} janvier 2019***, selon l'état d'avancement du projet, et après au ***minimum 6 mois de test par les communes.***

Or, à ce stade, et malgré la tenue de nombreuses réunions des groupes de travail multidisciplinaires sur l'implémentation du RCEC au cours des derniers mois et dans les mois qui viennent, il nous apparaît que l'impact réel pour les villes et communes, à court, moyen et long termes, reste encore à estimer avec précision.

C'est la raison pour laquelle, outre les initiatives déjà entamées par votre Agence, avec la collaboration des groupements de fonctionnaires état civil / population (VLAVABBS en Flandre, GAPEC en Wallonie, et leur équivalent bruxellois) à destination des responsables administratifs de ces services communaux autour de la tâche de migration des anciens actes d'état civil vers le RCEC, il nous paraît ***important et urgent de préparer, avant la fin de l'année en cours, une ou plusieurs séances d'information à destination des officiers de l'état civil, et plus généralement, de tous les décideurs communaux,*** afin que :

- ils puissent prendre connaissance des lignes de force de cet ambitieux projet pour le travail qu'ils auront à accomplir en régime, et celui nécessaire à l'implémentation du système dans leur administration ;
- ils puissent poser les questions pratiques et émettre les critiques qu'ils estiment pertinentes quant à l'implémentation du système dans le fonctionnement quotidien de leur commune ;
- et enfin, ils puissent prévoir et organiser la phase de transition que va impliquer le passage au RCEC pour le personnel, les procédures et process et l'équipement informatique nécessaire.

Notre association est disposée à examiner avec l'ASA la possibilité et les modalités d'une collaboration, à court ou moyen terme, autour d'une ***campagne d'information, voire d'une offre de formation à l'attention des responsables communaux.***

ama/jro/vbi/7.3.2017